de 8.980 kilos sur les soies, de 5.570.285 kilos sur les laines, et une différence en plus de 192.794 kilos sur les cotons.

En résumé, il a été conditionné en 1900, 282.429 ballots, pesant 33.657.910 kilos, contre 330.306 ballots pesant 39.044.337 kilos en 1899.

L'ARBITRAGE ET LA GREVE OBLIGATOIRES. — L'OPINION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX. — La « Liberté » recueille en ce moment l'opinion des Chambres de commerce sur le projet de loi Fournière-Millerand, concernant l'arbitrage et la grève obligatoires. Dans son numéro de vendredi soir, la « Liberté » donne comme suit l'opinion de la Chambre de commerce de Roubaix :

« Pouvoir excessif de l'arbitre. — La Chambre de commerce de Roubaix estime, nous dit son président, M. J. Lagache, que le projet de loi sur l'arbitrage et la grève obligatoire fait courir à l'industrie un danger plus redoutable que ceux du même genre qui, depuis quelques années, l'ont visée :

« Que le projet soit voté, et qu'ensuite une grève, un conflit ou un différend quelconque éclate entre un patron et ses ouvriers, il y aura toujours demande d'arbitrage par l'une des parties.

» Il restera à l'autre partie la faculté de choisir entre deux hypothèses : ou accepter l'arbitrage ou le refuser.

» En cas d'acceptation, l'arbitre quel qu'il soit deviendra juge, et d'après son appréciation, basée sur des documents qui lui auront été fournis : livres, inventaires, bilans, marchés débouchés, prix de vente, etc... ou basée sur des considérations humanitaires ou politiques, rendra une sentence qui devra être exécutée, dût-elle être cause de ruine ou de misère pour celui ou ceux qu'elle atteindra, c'est-à-dire en d'autres termes, que la fortune d'un industriel ou les moyens d'existence de ses ouvriers seront livrés sans merci, et sans recours ni échappatoire possible à l'appréciation et à l'arbitrage d'un juge.

» On ne saurait imaginer une plus criante injustice et une plus monstrueuse atteinte à la liberté individuelle.

» L'inégalité de la loi. — Si l'arbitrage n'est pas accepté, la partie refractaire est exposée à un autre danger qui, pour se présenter sous un aspect différent, n'en converge pas moins vers les mêmes résultats.

» En effet, passé le délai de quelques jours fixé par la loi, la partie qui aura refusé l'arbitrage sera tenue :

» Si c'est l'industriel, de payer à titre d'amende, à ses ouvriers, le plein salaire, comme s'ils travaillaient et cela jusqu'à son acceptation ou jusqu'à la reprise du travail ;

» Si ce sont les ouvriers, de désintéresser l'industriel des dommages qu'ils lui auront causés.

» Sous l'apparence de tenir égale la balance entre les parties qui peuvent se trouver en présence, cette disposition sacrifie absolument les intérêts de l'une au profit de l'autre, en effet, si l'industriel qui aura refusé l'arbitrage est le même de supporter, le plus souvent, la responsabilité pécuniaire résultant de son refus, il n'est pas établi que les ouvriers lui offriront, en échange, la même garantie, lorsqu'ils auront eux-mêmes refusé l'office d'un arbitre.

« Aussi la Chambre de commerce de Roubaix considère-t-elle l'arbitrage obligatoire comme étant de nature à porter atteinte à la liberté individuelle et à saper les bases de la fortune publique par la ruine de l'industrie. »

LE TIRAGE AU SORT. — Jusqu'à ce jour, 1165 jeunes gens sont inscrits à Roubaix pour prendre part aux opérations du tirage au sort de la classe 1900 : 231 du canton Ouest, le jeudi 24 janvier 1901; 424 du canton Est, le vendredi 25 et 450 du canton Nord, le samedi 26 ; les trois jours à huit heures trois quarts du matin. Les listes de conscrits seront affichées, dès le 6 janvier, à gauche de l'entrée de la cour des Pompiers. Les réclamations sont reçues au bureau militaire de la Mairie, (entrée, rue Neuve, numéro 3, au 2e étage.

STATISTIQUE SANITAIRE DES MATERNITES — A la *maternité* de l'Hôtel-Dieu, 398 accouchements ont eu lieu pendant l'année 1900, soit 165 de femmes mariées et 233 de jeunes filles, qui ont donné lieu à 400 naissances. Il a été enregistré 14 mort-nés, 1 décès de jeune fille et 6 décès d'enfants. La plus âgée des mères avait 41 ans et plusieurs n'en avaient que 16.

A la maternité Boucicaut, il a été admis, pendant la même année, 131 jeunes filles. La plus jeune avait 16 ans et la plus âgée 30; toutes étaient primipares, selon les statuts de l'établissement.

Elles venaient de Roubaix, Croix, Tourcoing, Wasquehal, Lys-lez-Lannoy, Flers, Mouvaux, Hem, Douai, Arras, Dukerque et Hazebrouck.

Les 131 accouchements ont donné lieu à 132 naissances, savoir: 65 filles et 67 garçons.

Il a été enregistré 3 mort-nés et 3 décès d'enfants dus à des causes diverses.

NECROLOGIE. — Nous apprenons la mort de M. Clovis Cappelier, employé à la Voirie municipale, décédé vendredi à l'âge de 34 ans. Ses funérailles auront lieu, lundi, à neuf heures, en l'église du Saint-Rédempteur.

Nous adressons à la famille Cappelier nos plus vives condoléances.

DOTATION DE LA «JEUNESSE DE FRANCE». — La recette de janvier se fera dimanche prochain de onze heures et demie à une heure au café fourmisien, rue du Vieil-Abreuvoir, 28; de onze heures à midi, au Raverdi, chez Leclercq, en face de l'église Saint-Jean-Baptiste ; à Buffon, 1, rue de la Vigne ; au «9e hussards», rue de Mouvaux, Blanc-Seau.

Les adhésions nouvelles sont reçues aux heures et endroits indiqués ci-dessus.

La Société a reçu pendant l'année 1900, 62.000 adhésions nouvelles et une augmentation de 1.000000 en capital. Le comité de Roubaix a obtenu de précieuses marques de sympathie de M. Joseph Wibaux, qui a bien voulu accepter la présidence d'honneur de la 290e section, de MM. Eugène Motte, député, Achille Roussel, président de la Ligue d'union républicaine,; Eug. Mathon, industriel ; Eugène Duthoit, conseiller d'arrondissement, inscrits comme membres honoraires. Nul doute que les adhésions ne soient nombreuses. Les pères de famille verront dans les noms cités plus haut, une garantie d'honorabilité de la Dotation.

SUBVENTIONS AUX SOCIETES DE SECOURS MUTUELS. — Des subventions sont accordées chaque année par l'Etat, aux sociétés de secours mutuels approuvés qui effectuent, avant le 31 décembre de l'année précédente, des versements à leurs caisses de retraites, à la caisse des dépôts et consignations.

Ces subventions se sont élevées, en 1900, à 143 fr. pour la Société Jeanne-d'Arc, à 46 fr. pour la Société des ouvriers en bâtiments, à 2.218 fr. pour les Prévoyants de l'Industrie.

LES PREVOYANTS DE L'AVENIR. — Le bureau de 127e section nous prie d'insérer la note suivante :

« Un certain nombre de sociétaires nous écrivent dans ce sens :

« Etant donné la situation des « Prévoyants de l'Avenir », je désire me retirer de cette société. Veuillez me dire quelles formalités je dois remplir pour retirer mes fonds. »

» Nous ne pouvons répondre à chacun d'eux en particulier, nous croyons donc bon de répondre d'une façon générale :

» Il n'est pas possible en ce moment de retirer ses fonds de la Société des Prévoyants. La question du remboursement, si tant elle puisse être posée un jour, ne pourra l'être que si une décision judiciaire ou autre intervient.

» Strictement et d'après les statuts, en cas de dissolution, les fonds doivent être versés dans la caisse d'une société dont le but se rapproche le plus de celui des Prévoyants de l'Avenir ; c'est donc à tort qu'on réclame actuellement le remboursement des cotisations.

» Si la société avait été transformée en société commerciale en commandite ,comme le proposaient Chatelus et le Comité central, le remboursement des cotisations aurait peut-être pu être accordé. Mais, comme cette transformation ne s'est pas faite, il n'est pas, actuellement du moins, question de remboursement.

» Peut-être une transaction amiable interviendra-t-elle, du reste, grâce à une loi sur la base de la proposition Audiffred et alors il ne sera plus question de remboursement ; nos sociétaires n'ignorent pas qu'en entrant dans la société, ils ont dû apprendre que le capital était inaliénable.

» Nous donnons ci-dessous communication d'une lettre de Paris qui nous fournit des renseignements sur l'avenir probable qui est réservé à la Société des Prévoyants de l'Avenir, la proposition Audiffred, offrant aux Chatelusistes et aux dissidents une base de transaction équitable.

» Voici les passages les plus importants de cette lettre :

. . . . . .

« 1° Nous pensons que le projet de résolution de M. Audiffred a chance d'aboutir, parce que le Gouvernement se trouve très embarrassé par suite de la situation où nous nous trouvons, situation créée par lui, et que nous lui offrons une porte de sortie.

» Voici l'exposé de ce projet Audiffred :

» Je voudrais que, pour les « Prévoyants de l'Avenir », pour les sociétés analogues on pût arriver à une transaction. Il est injuste que les premiers adhérents bénéficient durant quelques années, des sommes relativement considérables qu'ils devraient se partager aux termes de leurs statuts, alors que les autres adhérents ne se seront attribuer dans la suite que des rentes incomparablement plus faibles.

» Il faudrait donc que les premiers adhérents renonçassent aux avantages excessifs dont je parle et que l'excédent ainsi produit vînt s'ajouter pendant un certain temps à la fortune de la société.

» Mais s'il serait injuste de laisser les premiers adhérents de ces sociétés jouir de bénéfices hors de proportion avec les sacrifices consentis, il ne le serait pas moins de détruire brutalement toute une organisation, intéressante en somme, et à laquelle sont venus s'associer librement près de 500.000 adhérents.

» C'est pourquoi je demande que la question soit portée devant le Conseil d'Etat, afin que celui-ci puisse trancher le litige d'une manière équitable et, par la rédaction de nouveaux statuts, faire en sorte d'assurer entre tous les sociétaires une répartition convenable des rentes, tout en laissant subsister, avec leur organisation spéciale, en dehors des sociétés de Secours mutuels, les Associations qui, comme les « Prévoyants de l'Avenir », ont subsisté et prospéré par leurs propres efforts. Ces sociétés devraient, de plus, être reconnues « d'utilité publique ».

» Voilà, cher collègue, où devront tendre tous nos efforts pour faire admettre par tous nos sociétaires, leur ralliement au projet de résolution de M. Audiffred. »

» Quoi qu'il en soit, et tout en faisant des réserves sur l'opinion de M. Audiffred, relative à la rente excessive des premiers souscripteurs, rente que nous avons toujours considérée comme devant être très forte, le Bureau de la 127e section (Roubaix) a décidé de continuer les recettes comme par le passé.

» Il espère toujours que plus ou moins modifiée, grâce à des concessions réciproques, sans être bouleversée ni détruite, la Société «les Prévoyants de l'Avenir» retrouvera sous peu son ancienne prospérité. »

RUPTURE D'UN POTEAU DES TRAMWAYS. — Un accident qui n'a occasionné que des conséquences matérielles, s'est produit, vendredi soir, rue de Lannoy, près de la rue Saint-Jean. Il était sept heures environ. Au moment où passait à cet endroit le car électrique, un des poteaux qui supportenot les fils maintenant le trolley s'abattit avec fracas sur la chaussée. Personne heureusement ne fut blessé. Une équipe d'ouvriers étant venue peu après pour faire les réparations nécessaires, le service n'a eu à souffrir que très peu de temps de cet accident.

UN VOL DE BEURRE. — Jeudi soir, des malfaiteurs restés inconnus, ont enlevé du camion de M. Voreux, qui stationnait en face du domicile de ce dernier, rue du Chemin-de-Fer, une petite cuve contenant 25 kilos de beurre. Une plainte a été déposée au bureau de police du 1er arrondissement.

UN VOL SUR UNE VOITURE. — Le fils du messager de Mons-en-Barœul avait abandonné sa voiture, vendredi soir, vers six heures et demie, rue Nain, en face de l'établissement de MM. Pollet frères, pour aller rendre visite à l'un de ses clients.

A son retour, il s'aperçut, à sa grande stupéfaction que deux paquets lui avaient été volés : l'un contenait deux coupes de pantalons, l'autre des imprimés, le tout estimé 60 francs.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un camionneur au service de MM. Deldique et Chatiliez, expéditeurs, a été blessé au genou gauche par un coup de pied de cheval. M. le docteur Lepers a examiné l'ouvrier, Florimond Leclercq, âgé de 32 ans, demeurant rue Choiseul, à Croix, et lui a prescrit douze jours de repos.

— Dans la manufacture de M. Wibaux-Florin, l'une des soigneuses, Dalia Saudraps, âgée de 16 ans, demeurant rue Traversière, s'est blessée à l'index de la main gauche. Un repos de huit jours lui a été prescrit par M. le docteur Picquet.

— Joseph Dollander, chauffeur, âgé de 44 ans, demeurant rue Bernard, travaillant pour le compte de M. Cavrois-Mahieu, filateur, s'est fait des contusions en tombant. M. le docteur Godefroy, qui l'a examiné, lui a prescrit dix jours de repos.

— Une tisserande, Marie Lambert, âgée de 37 ans, demeurant rue David-d'Angers, s'est blessé au genou. L'ouvrière, qui est occupée dans l'établissement de MM. Henry Ternynck, fabricants, devra subir dix jours de repos, prescrits par M. le docteur Godefroy.

— Jules Ovaere, tisserand, âgé de 17 ans, demeurant rue de la Chapelle-Carette, a eu le bras serré, entre le butoir et le régulateur de son métier. Le blessé, qui travaille pour le compte de M. Emile Eloy, fabricant, a été l'objet des soins de M. le docteur Bernard, qui lui a ordonné dix jours de repos:

— Dans la filature de MM. Alfred Motte et Cie, l'un des fileurs s'est blessé à la main droite en mettant une courroie à son métier. M. le docteur Godefroy a examiné le blessé, Jules Favry, âgé de 37 ans, demeurant rue de la Distillerie, à Wattrelos et lui a prescrit huit jours de repos.

— A la brasserie de Sainte-Elisabeth, le chauffeur Emile Marchal, âgé de 46 ans, demeurant rue de Lannoy, a été blessé à la tête par une chute d'une pièce de fer. Un repos de six jours lui a été ordonné par M. le docteur Dubar.

— Jean-Baptiste Vanherpe, tisserand, âgé de 36 ans, demeurant rue du Cartinier, à Wttrelos, a été blessé au pouce de la main droite par une navette. M. le docteur Picquet a examiné l'ouvrier, qui travaille dans l'établissement de M. Dubar-Delespaul, fabricant, et lui a prescrit quelques jours de repos.

— Un serrurier au service de M. Victor Kiebbe, a été blessé à la joue droite par le marteau d'un camarade d'atelier. Le blessé, Jules Florin, âgé de 33 ans, demeurant rue de l'Ommelet, impasse Horace Vernet, a été l'objet des soins de M. le docteur Butruille, qui lui a prescrit huit jours de repos.

— Dans la fonderie de MM. Demeester, l'un des noyauteurs s'est fait une entorse au poignet gauche pendant son travail. Le blessé, Joseph Laurent, âgé de 43 ans, demeurant rue des Longues-Haies, devra, de l'avis de M. le docteur Picquet, subir un repos de six jours.

— Une soigneuse de la filature de MM. Moyart frères, a eu le médius de la main droite contusionné par son métier. M. le docteur Dupré a examiné l'ouvrière, Aurélie Lejeune, âgée de 29 ans, demeurant rue Lafayette et lui a ordonné dix jours de repos.

NE MANGEZ que le beurre d'Oostcamp le meilleur, le plus fin de tous les beurres. Rue du Bois, 13, et dépôts. Frais, le kilog., 3 fr. 80. Téléphone. On porte à domicile.

AGENDAS COMMERCIAUX pour 1901. — En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue.

Communications

ROUBAIX. — Cercle Artistique de Roubaix. — Le Comité informe le public qu'à partir du 1er janvier 1901, toute personne admise à faire partie du Cercle aura à payer un droit fixé à 2 fr. 50 et qu'il ne pourra être fait exception pour personne. Le Comité est aussi heureux d'informer ses membres qu'un nouveau théâtre de Paris vient de consentir, aux porteurs de la carte d'identité, une réduction de 50 %. Pour tous renseignements, s'adresser à M. P.-G. Mathon, directeur du Cercle Artistique, 64, rue de Tunis.

« Choral Nadland ». — A cause de la fête des rois, il n'y aura pas de répétition ce soir. Répétition obligatoire samedi 12 courant, à 9 heures 1/4 précises ; des nouveaux chœurs à exécuter au grand concert d'hiver.

CROIX

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — La recette de la Dotation aura lieu de onze heures à midi, chez M. Dhal, place St-Pierre, le dimanche 6 janvier. Les adhésions nouvelles reçues chaque mois confirment l'heureuse idée du Comité d'avoir installé un groupe à Croix, où, sans grand dérangement, tous peuvent trouver les renseignements nécessaires.

BULLETIN DEMOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE SANITAIRE. — L'état-civil a enregistré en décembre 1900 :

31 naissances, 1 mort-né, 9 mariages, et 24 décès.

Les causes de décès sont les suivantes:

Coqueluche, 1 ; phtisie pulmonaire, 1 ; cancer, 1 ; méningite, 1 ; congestion hémorragie cérébrales, 3 ; affections cardiaques, 2 ; bronchite chronique, 2 ; pneumonie, 2 ; diarrhée, 2; débilité congénitale, 2; autres causes de mort, 7.

DEGRADATION DE LA VOIE PUBLIQUE. — Procès-verbal a été fait à Charles Camerlin, 49 ans, domestique de M. Fourré, entrepreneur de voitures à Tourcoing, pour dégradation aux bordures des trottoirs, rue de la Gare, à Croix, en charriant des sommiers de fer.

UNE CHUTE MALHEUREUSE. — Une ménagère de la rue de Strasbourg, Pélagie Desmet, âgée de 57 ans, a fait une chute jeudi soir en vaquant aux occupations de son ménage. Le docteur Barroyer qui fut appelé, a constaté que cette femme s'était fracturée la cuisse droite. Il l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu à Roubaix.

WASQUÉHAL

L'ETAT-CIVIL EN 1900, a enregistré 201 naissances, 96 décès, 7 morts-nés et 41 mariages. Excédent des naissances sur les décès, 105.

AVIS AUX JEUNES GENS DE LA CLASSE 1900. — On nous prie de rappeler aux jeunes gens de la classe 1900 que le tableau de recensement sera publié le dimanche 6 janvier ; ils sont invités en conséquence à se présenter à la Mairie pour signer le registre et vérifier l'inscription de leurs réclamations.

VIOLENCES LEGERES. — Une cabaretière, Marie Thieffry, âgée de 50 ans, a exercé des violences légères sur Maria Jourez, ménagère, sa voisine, ce qui lui a valu un procès-verbal.

TOUFFLERS

A L'ETAT-CIVIL. — Il y a eu pendant l'année 1900 : 44 naissances, 14 mariages et 40 décès, soit 98 actes. 44 publications de mariage ont été faites pour 22 mariages, dont 8 ont eu lieu hors de Toufflers.

SAILLY

DANS LE PERSONNEL ENSEIGNANT. — M. Gaston Sailly, instituteur titulaire adjoint à Croix, est nommé instituteur titulaire à Sailly, en remplacement de M. Léon Delacressonnière, instituteur en congé. Ce dernier attend une solution à sa demande de mise à la retraite, qui a été acceptée en septembre 1900. M. Sailly a pris son service, vendredi matin, à l'école communale.

M. Léon Delacressonnière était arrivé à Sailly le 10 juillet 1875. Il était depuis ce jour instituteur et secrétaire de mairie. Les nombreux enfants de la commune qui ont suivi les classes d'enseignement de M. Léon Delacressonnière conserveront de lui le plus cordial souvenir ; ils sont unanimes à louer la bienveillance et la valeur de leur ancien maître. Chacun lui gardera l'estime et l'attachement qui lui ont toujours été témoignés. M. Delacressonnière conservera, à Sailly, les fonctions de secrétaire de mairie.

VOICI la liste des conscrits de la classe de 1900 : Jean Blick, Arthur Dassonville, Prosper Delacroix, Valérien Delacroix, Clément Fiquet, Ernest Frémeau, Alexandre Gouble, Charles Mille, Arthur Payel, Victor Thieffry.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*

Cartes, Menus, Lettres de Mariage, Avis de Naissance, etc. — Exécution très soignée en Typographie, en Lithographie ou en Taille-douce. — Prix modérés. — Exécution rapide. 5

LE ROI DES CAFES, le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or. — Adopté par l'armée. — En vente gros et détail, 68, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix. 57651

AVIS AUX BRASSEURS. — La librairie du *Journal de Roubaix* met en vente des feuilles de mise de feu. Texte nouveau. 5293

Plantes stérilisées, couronnes, Lallemand-Dubar, 31 Grande-Rue

MAISON DEFLOU

8, rue de la Gare, 8, Roubaix

Haute nouveauté en chaussures d'hiver. Bottes souliers, dernier genre, pr soirées et bals. Seule dépositaire de la marque Pinet.

WATTRELOS

LA POPULATION DE WATTRELOS DEPUIS UN SIECLE. — En l'an 1800, Wattrelos comptait 771 maisons, formant 823 ménages et comprenant 3902 habitants. En 1900, Wattrelos compte plus de 25.000 âmes. La population est sextuplée en cent années.

ENSEIGNEMENT. — Mlle Ducroquet, institutrice adjointe à l'école des filles du Touquet, est remplacée par Mlle Estelle Guelton, en vertu d'une décision de la direction de l'enseignement primaire du Nord, en date du 31 décembre 1900.

L'Annuaire général du département du Nord pour 1901 vient d'être mis en vente à la librairie ALFRED REBOUX, Grande-Rue, 71, à Roubaix et chez les éditeurs J. WIGNIOLLE et Cie, 31, rue Faidherbe, à Lille. Un fort volume de 2.500 pages, avec notice historique sur Lille, carte départementale, plan de la Ville de Lille, plan de la Ville de Roubaix, en trois couleurs, la liste complète des administrations et services méthodiquement classés, les désignations à Lille, en tête de chaque rue, des perceptions, justice de paix, paroisse, commissariat de police, bureau de vote; la liste alphabétique et adresses dans chaque chef-lieu d'arrondissement par rues et professions, ainsi que pour Roubaix-Tourcoing, le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais, etc., etc.

Prix : Le volume complet du département, relié contenant les sept arrondissements du Nord, 9 fr.; Lille et arrondissement, relié, 5 fr.; Roubaix-Tourcoing, relié, 2 fr. 75; Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque, Hazebrouck, Valenciennes, brochés, l'un, 1 fr. 50.

TOURCOING

ÉPHEMÉRIDES TOURQUENNOISES

5 Janvier 1540. — *Charles-Quint ordonne au Mayeur et aux Eschevins de Lille de restituer aux magistrats de Tourcoing les marchandises saisies sur plusieurs habitants de cette ville et de remettre en liberté les prisonniers qu'ils retiennent.*

LA NOUVELLE LOI SUR L'ALCOOL ET LES DEBITANTS DE BOISSONS. — On nous communique l'avis suivant qui s'adresse aux cafetiers et débitants de boissons de Tourcoing.

Une nouvelle loi votée par les Chambres menace gravement les intérêts de la Corporation.

La licence sera triplée et portée à une moyenne de 30 francs par trimestre.

Les droits sur l'alcool sont augmentés de 32 centimes par litre à 49°.

Nous croyons qu'il est urgent de réunir tous les intéressés pour se concerter sur les mesures à prendre à ce sujet.

Les cabaretiers et débitants de boissons sont invités à se rendre mercredi 9 janvier, à 8 heures du soir, salle de la « Nouvelle Union Tourquennoise », rue de Tournai.

Présence absolument indispensable.

Un groupe de Débitants.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Vendredi matin il est arrivé aux halles : Harengs, 1200 kilos ; Marée, 600 kilos ; Moules, 200 kilos ; Huitres, 1000 ; Soles, 125 kilos ; Maquereaux, 60 kilos ; Pommes de terre, 500 kilos ; Pommes, 125 kilos ; Carottes, 200 kilos ; Oignons, 100 kilos.

UN DOMESTIQUE BLESSE D'UN COUP DE PIED DE CHEVAL. — Dans la matinée de jeudi un accident assez grave s'est produit à la filature de M. Malfait-Desurmont, rue Saint-Pierre. Un domestique de cet établissement, M. Emile Derency, âgé de 40 ans, demeurant rue Auber, 110, a eu la première phalange de l'index gauche écrasée d'un coup de pied de cheval. M. le docteur Duquennoy, qui a été appelé à donner des soins à Derency, a conclu à une incapacité de travail de cinq à six semaines.

ARRESTATION D'UN VOLEUR. — En vertu d'un mandat d'arrêt délivré le 9 août 1900, par M. Lefebvre, juge d'instruction du parquet d'Hazebroucq, l'agent de sûreté Toulemonde, aidé du garde-champêtre Scritte a arrêté, vendredi après-midi rue Achille-Testelin un ouvrier jardinier, nommé Emile-Omer-Moise Cassez, âgé de 27 ans, actuellement sans domicile fixe. Cet homme qui a déjà subi plusieurs condamnations pour vol était encore recherché pour le même délit.

Cassez sera conduit à Lille ce matin par les soins de la gendarmerie.

ARRESTATION D'UN FRAUDEUR. — Vendredi, dans la matinée, les douaniers du poste de la Marlière ont arrêté un jeune homme de 17 ans, Jules Baert, bâcleur, demeurant à Tourcoing, qui était porteur de sept kilogrammes d'allumettes de contrebande. Baert a été conduit à la gendarmerie en attendant son transfert à Lille.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'atelier de tissage de MM. Lorthiois Laurent et fils, fabricants, rue du Petit-Village, un ouvrier tisserand, M. Emile Vandenbrouck, âgé de 32 ans, demeurant à Neuville, en laissant échapper la marche du rappel des cartons, a été atteint d'une rupture musculaire à la région dorso-lombaire. M. le docteur Vienne lui a ordonné un repos de huit jours.

— Dans la filature de coton de M. J.-L. Jacquart, rue de la Croix-Rouge, une ouvrière bâcleuse, Mlle Rosalie Cartéos, âgée de 16 ans, domiciliée à Mouscron, rue du bois, 31, a eu l'index gauche contusionné par la chute d'un poids. M. le docteur Den Reeps a prescrit à l'ouvrière un repos de quinze jours.

— A la filature de coton de M. Dassonville-Dubar, rue du Virolois, un ouvrier débourreur, M. Rémy Vandewaele, âgé de 23 ans, domiciliée à Rolleghem, a eu les doigts index et médius gauches écrasés entre deux rouleaux de carde. M. le docteur Bernard, appelé à donner ses soins au blessé, a relevé une plaie peu grave. L'incapacité de travail sera d'une huitaine de jours.

MOUVAUX

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un tisserand employé à la fabrique d'ameublement de M. Blondet, Jules Vandekerkove, âgé de 30 ans, domicilié à Tourcoing, se luxa un muscle de la région lombaire. M. Vincent, médecin, qui a donné ses soins au blessé, a prescrit un repos de huit jours.

A LA CAISSE D'EPARGNE. — On nous demande d'informer les personnes intéressées que la succursale de la Caisse d'épargne sera fermée dimanche prochain 6 janvier. Cette mesure est rendue nécessaire pour le règlement des comptes.

LINSELLES

CAISSE D'EPARGNE. — AVIS. — Afin de permettre le règlement des comptes, les déposants sont avertis que la séance du dimanche 6 janvier 1901 n'aura pas lieu.

PHOTOGRAPHIE, 81, rue Desurmont, 8
Superbes portraits 40×30 gratis aux mariés

LILLE

LE DEMANTELEMENT DE LILLE — Dans le «Figaro», M. Ardouin Dumazet consacre un important article à la question du déclassement de certaines grandes places de guerre dont le Sénat aura prochainement à s'occuper, «à moins que le danger évident de cette mesure ne frapep enfin les esprits».

Il rappelle, entre autres choses, que «dans le Nord, où la neutralité de la Belgique est une garantie assez fallacieuse, on avait transformé la glorieuse cité de Lille et fait d'elle, avec Dunkerque et Maubeuge, un puissant obstacle.»

Mais, depuis, comme il aurait fallu beaucoup d'argent pour les mettre en état de résister aux explosifs nouveaux, et qu'on n'osait en solliciter, on demande leur condamnation.

M. Dumazet se prononce nettement contre le projet qui tend à faire passer en 3e catégorie la place de Lille, parce que ce serait faire le jeu de l'ennemi.

LE FRERE FLAMIDIEN. — Un journal de Paris annonce que le Frère Flamidien, qui fut odieusement calomnié dans l'affaire de la rue de la Monnaie, vient d'être nommé professeur de l'école catholique de Saint-Sébastien à Rome. Nous avons fait prendre des renseignements, et il nous a été répondu qu'on ignorait absolument, à Lille, le premier mot de cette information qui est complètement inexacte, à moins qu'elle ne repose sur une similitude de noms ; mais, dans tous les cas, le Frère Flamidien, de la maison de Lille, a fait, vendredi encore, sa classe à l'externat de la rue de la Monaie, et il ne se doute pas du déplacement dont il serait l'objet.

NECROLOGIE. — M. le général Allard, gouverneur de Lille, vient d'être cruellement éprouvé. Jeudi, au moment où elle pénétrait dans ses salons pour y recevoir plusieurs personnes venues pour lui présenter leurs souhaits du nouvel an, Mme Allard est tombée morte subitement.

Mme Allard, née Lelièvre, était parente du Père Lelièvre, qui consacra tout son dévouement à l'Œuvre des Petites-Sœurs des pauvres, et nièce de M. Kolb-Bernard, qui mourut sénateur du Nord. Nous prions M. le général Allard d'agréer nos sincères condoléances.

— On annonce la mort de Mme Grand, mère de M. Grand, vice-président du conseil de préfecture du Nord, décédée à l'âge de soixante-douze ans, à Sainte-Agrève (Ardèche).

POMPES FUNEBRES CORNILLE PENNEL
23, rue de Lannoy et 10, rue Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils de luxe et ordinaires, tentures pour chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons pour transports de corps en France et à l'Etranger. Renseignements gratuits pour le cimetière. Couronnes en tous genres. Téléphone.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille CAPPELIER-PLUQUET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Clovis CAPPELIER, Employé à la Voirie municipale, décédé à Roubaix, le 4 janvier 1901, dans sa 34e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le Lundi 7 courant, à neuf heures, en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Louis Dupire, près de la place Faidherbe, à huit heures et demie.

Les amis et connaissances de la famille COUROUBLE-MAILLARD qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Gustave-Gérard-Joseph COUROUBLE, décédé le quatre janvier 1901, à l'âge de dix-neuf mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Messe d'Ange Solennels qui auront lieu le Lundi 7 courant à dix heures et quart, en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Beaurepaire.

Les amis et connaissances de la famille D'HALLUIN-DUTHOIT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Sophie-Marie-Joseph DUTHOIT, épouse de M. Henri D'HALLUIN, décédée à Neuville-en-Ferrain, le 2 janvier 1901, dans sa vingt-deuxième année, administrée des Sacrements de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux Convoi et Service de 2e classe qui auront lieu le samedi 5 janvier 1901, à neuf heures et demie, en l'église de Neuville-en-Ferrain, sa paroisse. — L'assemblée à la maison mortuaire, près de la Plae, à Neuville-en-Ferrain. — L'Obit du Mois et la messe de convoi seront chantés le mercredi 6 février 1901, à neuf heures et demie, en la même église.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le Lundi 7 janvier 1901, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Dame Henriette-Cécile VAISSIER, veuve de M. Jean-Baptiste DUBEAUREPAIRE, décédée à Roubaix, le 3 décembre 1900, dans sa 60e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix, le Lundi 7 janvier 1900, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Léon-Joseph BEAUNIRE, veuf de Dame Célina PARENT, décédé à Roubaix, le 3 janvier 1900, dans sa 53e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le Lundi 7 janvier 1901, à dix heures et quart, pour le repos de l'âme de Monsieur Alexis-Joseph DUQUESNE, époux de dame Lucie LEPERS, décédé à Roubaix, le 29 décembre 1899, dans sa 72e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le Lundi 7 janvier 1901, à dix heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste-Désiré-Joseph FERRET, Trésorier de la Fabrique du Sacré-Cœur, époux de Dame Eugénie DUTHOIT, décédé subitement à Roubaix, le 1er Janvier 1900, dans sa 75e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

NOUVELLES MILITAIRES

LA CONVOCATION DES RESERVISTES ET TERRITORIAUX. — Ainsi qu'on l'a annoncé, la convocation des réservistes et territoriaux aura lieu cette année exclusivement par la voie de la poste.

Les ordres d'appel seront établis sous forme de carte postale avec récépissé, ils seront adressés par la poste aux intéressés à leur dernière résidence déclarée.

Ceux d'entre eux qui s'absentent momentanément

FEUILLETON DU 6 JANVIER 1901 N° 211

LA FÉE DU GUILDO

par Pierre SALES

QUATRIÈME PARTIE

XXIII

Clairvoyance maternelle

— Mais, par sainte Anne, M. Guy, vous allez nous flanquer sur un caillou !

— Crois-tu, Dominique ? répondit tranquillement Guy de Kermeric.

Il avait failli, en effet, se heurter à un de ces innombrables rochers qui relient les récifs des Haches à l'île des Ebihens ; mais, aussitôt, il donnait un vigoureux coup de barre, et son bateau reprenait la bonne route, tandis que Dominique marmonnait dans sa barbe, que, sûr, on lui avait changé son jeune maître.

Certainement, autrefois, il était un audacieux, un risque-tout, bravant tempêtes et sautes de vent; mais cela n'avait pas d'inconvénients, parce qu'il ne commettait jamais de sottises, qu'il possédait un merveilleux coup d'œil et surtout une adresse de barreur, tel qu'il passait entre deux brisants à les toucher, sans érafler seulement la coque de son embarcation.

Tandis que, depuis ce séjour à Dinard, cette transformation d'un si beau gars en un élégant, presque un gommeux ; oh ! M. Guy n'avait certes rien perdu de son audace ; mais le jugement n'y était plus ; et il avait déjà failli les faire chavirer cinq ou six fois, pendant cette promenade qu'ils faisaient tous les jours, quel que fût le temps.

Et puis, autrefois, c'était une joie que ces promenades, des bavardages à n'en plus finir, et de perpétuels éclats de rire, parce que rien n'amusait M. Guy comme les histoires de Dominique. Maintenant, à part les courtes phrases nécessitées par la manœuvre, on n'échangeait pas dix paroles en une après-midi, et le regard du jeune homme se perdait en d'inexplicables rêveries.

Ils faillirent encore s'ensabler à l'entrée de l'Arguenon ; mais enf